



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 88/CNCMP/2022
DU 03/10/2022

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 03/10/2022 à 17h 30min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Boubou Sylla, Membre du CP

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 5; Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec MAURIMEDICAL pour un montant de 3 892 357 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois. mois. .

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à MAURIMEDICAL pour un montant de 3 892 357 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

2°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 4; Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec le Groupement SEM/MADIMEX pour un montant de 429 040 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au Groupement SEM/MADIMEX pour un montant de 429 040 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

3°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 2; Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec SOMEDIB pour un montant de 2 069 904 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à SOMEDIB pour un montant de 2 069 904 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

4°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 6; Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec le Groupement CDIM/CDI pour un montant de 1 191 320 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au Groupement CDIM/CDI pour un montant de 1 191 320 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

5°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition



d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 7;Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec le Groupement ETS SAMAHA/POLE MEDICAL pour un montant de 5 138 800 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au Groupement ETS SAMAHA/POLE MEDICAL pour un montant de 5 138 800 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

6°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 1;Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec COTRAM pour un montant de 6 302 320 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à COTRAM pour un montant de 6 302 320 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

7°/- **Rectification** de la décision relative à l'examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipements du Centre de Santé d'ELMINA (H1) en sept lots distincts : lot 3;Réf. : lettre n°206/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 27 septembre 2022.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit marché passé avec Afrique Services Médicaux (ASM) pour un montant de 3 775 186 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à Afrique Services Médicaux (ASM) pour un montant de 3 775 186 MRU TTC et un délai de livraison de 5 mois

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication
(CPMP/MESRSTIC)



1°/- Examen du PPM 2022 de l'Autorité Mauritanienne d'assurance qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), Réf: lettre N°00109 du 28/09/2022/CPMP/MESRSTIC.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRSTIC approuvant ledit PPM pour l'année 2022.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- Consultation simplifiée pour la passation des marchés du programme de construction de 20 centres et 28 postes de santé dans plusieurs localités du pays

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ladite demande d'annulation de la procédure.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- Travaux de construction des voiries à l'intérieur du pays

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit rapport d'évaluation proposant d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 : au soumissionnaire AGRINEQ pour un montant de 161 520 520 MRU TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

- Lot 2 : au soumissionnaire MTC pour un montant de 128 783 444,70 MRU TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

- Lot 3 : au soumissionnaire AGRINEQ pour un montant de 166 362 800 MRU TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

- Lot 4 : au soumissionnaire MTC pour un montant de 132 713 832 MRU TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

2°/- Examen du PPM 2022 actualisé du Ministère de l'Équipement et des Transports (DEPC), Réf: lettre N°000273 du 29/09/2022/CPMP/MET.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2022.

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)

1°/- Examen du PPM 2022 actualisé du MOUDOUN Réf: lettre N°036 du 28/09/2022/CPMP/MOUDOUN.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2022.

abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics. Si ce minimum n'a pas été atteint, une relance de l'avis public doit avoir lieu pour un délai minimum de dix jours ouvrables.

3°/- Examen du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de matériel d'exploitation (pelle amphibie, pelle humide, pelle à bras court), Réf Lettre N°438 CPMP/MA reçue le 29/09/22

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit rapport d'évaluation déclarant le lot 2 infructueux pour non disponibilité des fonds et attribuant les lots 1 et 3 comme suit :

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to one of the members listed in the signatories section.